

ARRETÉ FIXANT LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2026
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 79 et 80,
Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant détermination du volet carrière des lignes directrices de gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2026

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :	AVIS FAVORABLE EN DATE DU :
Sophie Barousse Naïg Morcel	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, 9 ^{ème} échelon Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, 9 ^{ème} échelon		01/01/2026 01/01/2026

Article 2 : Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2025

La Présidente,
Nicole Yardeni,

ARRETÉ FIXANT LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 79 et 80,
Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant détermination du volet carrière des lignes directrices de gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :	AVIS FAVORABLE EN DATE DU :
Isabelle Ferrer	Bibliothécaire, 10 ^{ème} échelon		01/12/2025

Article 2 : Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2025

La Présidente,
Nicole Yardeni,

Nicole Yardeni
institut supérieur
des arts et du design
de Toulouse



**ARRETÉ FIXANT LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE**

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 79 et 80,
Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant détermination du volet carrière des lignes directrices de gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :	AVIS FAVORABLE EN DATE DU :
Olivier Dollinger Felip Marti Jufresa	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, 6 ^{ème} échelon Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, 6 ^{ème} échelon		01/12/2025 01/12/2025

Article 2 : Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2025

La Présidente,
Nicole Yardeni,

Nicole Yardeni
Institut supérieur
des arts et du design
de Toulouse

